

Date de transmission de la convocation 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'Avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	COURPOTIN Stéphane
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	HOCHEDÉ Véronique
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

#### CONVENTION LOGICIEL PLANNING (Délibération 18-06/04/2023)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que le service administratif souhaite se doter d'un logiciel pour la gestion des plannings et des congés du personnel.

Valérie TRIVERO présente l'offre du prestataire Océalia.

Elle explique que ce logiciel permettrait de gagner du temps dans les tâches quotidiennes :

- o La mise en place des plannings reliés directement aux comptes horaires des agents,
- o Le suivi du temps de travail et des demandes d'absences,
- o La pose et le suivi des congés des agents via l'accès au portail internet (accès pc ou mobile);

Elle précise également que le logiciel émettra des alertes sur :

- o Le respect des amplitudes horaires des agents et le respect des règles,
- o Les absences et par conséquent la gestion des remplacements.

Valérie TRIVERIO présente le coût global du logiciel :

- Investissement : 8 405€ pour l'achat de la licence
- Fonctionnement : 1 400€ pour l'abonnement annuel

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus et donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer le contrat à intervenir avec le prestataire Océalia.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 11/04/2023

Et de la publication le 18/04/2023  
Fait à ARCISSES, le 18/04/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

